

# **Les professeurs du second degré affectés d'office en Algérie**

**Communication d'A. Dalançon**

**au colloque du CODHOS du 12 octobre 2012**

**« Les archives algériennes des partis et syndicats »**

Dans la décennie 1950, des centaines de jeunes professeurs, hommes et femmes, furent affectés en Algérie, contre leurs vœux, après leur réussite aux concours du CAPES ou de l'agrégation. Après 1954, ils parlèrent d'« affectation d'office », bien que la procédure ne relève pas d'un règlement d'exception au regard de l'application du statut général de la fonction publique de 1946, dans la mesure où les départements algériens étaient constitutifs du territoire national. Du moins jusqu'à la loi du 1<sup>er</sup> août 1957 qui institua « les nominations et détachements d'office de certains fonctionnaires de l'Etat hors du territoire européen de la France ». Son décret d'application du 2 avril 1958 précisa que « s'agissant de l'Algérie et des territoires relevant de l'organisation commune des régions sahariennes, à aptitude égale, le choix devra se porter dans toute la mesure compatible avec l'intérêt du service, sur les fonctionnaires les plus jeunes et les moins chargés de famille. » Enfin une ordonnance du 29 octobre 1958 ajouta que la nomination ou le détachement d'office ne pourrait excéder une année.

Cette législation et cette réglementation instituaient de fait un véritable service civil obligatoire en Algérie pour les jeunes enseignants des deux sexes, auquel ils ne pouvaient légalement échapper, au risque de perdre le bénéfice de leur concours.

Cette pratique, légalisée à partir de 1957, suscita le rejet quasi-unanime des jeunes enseignant(e)s, d'autant que les hommes, en tant que réservistes, étaient en outre astreints à participer à des gardes, des contrôles d'identité voire des « opérations » dans les « unités territoriales », sous contrôle militaire<sup>1</sup>.

Le principal syndicat de l'enseignement secondaire, le SNES-FEN (Syndicat national de l'enseignement secondaire), ultra représentatif, aussi bien en métropole qu'en Algérie, fut donc amené à réagir à partir de 1956. Mais les militants responsables algériens ne suivirent pas ceux de la métropole dans leur condamnation des nominations d'office.

## **La sous-scolarisation en Algérie**

Pour comprendre la nature des problèmes et des positions, il faut d'abord prendre la mesure de la sous-scolarisation en Algérie. À la Libération, les militants instituteurs et professeurs enseignant en Algérie avaient bien compris que son avenir dans le giron de la république dépendrait pour une large part du développement de la scolarisation de la population musulmane. La IV<sup>e</sup> République, encore en gestation, avait lancé un plan ambitieux de scolarisation par le décret de novembre 1944. Dans la décennie suivante, de nouveaux efforts furent accomplis mais bien insuffisants en raison des retards considérables accumulés et de la croissance démographique. Le second degré restait le parent pauvre, encore plus que le premier degré.

---

<sup>1</sup> Témoignages précis dans Arch. IRHSES, DA/41

Lors du congrès national du SNES de 1952<sup>2</sup>, André Weiler, au nom de la section académique (S3) d'Algérie<sup>3</sup>, le déplorait. S'il faut « accélérer la scolarisation dans le premier degré, disait-il, il serait absurde de ne pas augmenter corrélativement l'effort de scolarisation dans le second degré » car l'Algérie devrait s'efforcer de former une bonne partie de ses maîtres du premier et du second degré et du technique et s'équiper dans tous les secteurs de la vie sociale au risque de former « des aigris et des déclassés ». Il insistait surtout sur l'effort à faire en faveur des « fillettes musulmanes et de l'élément féminin en général ».

En effet sur les 23 653 élèves qu'accueillaient les lycées et collèges<sup>4</sup> de l'académie en 1949, il n'y avait que 2 431 garçons musulmans et 301 filles, soit 10% d'élèves musulmans alors que cette population représentait 90% de la population totale. On retrouvait des proportions identiques dans l'enseignement supérieur : 347 étudiant(e)s musulmans aux facultés d'Alger sur 5 047 étudiant(e)s et 300 autres inscrits dans des facultés métropolitaines.

Plus encore que les sections académiques du SNES de la métropole – qui étaient également confrontées au problème de l'ajustement de l'offre à la demande croissante de poursuite d'études dans le second degré –, celle d'Algérie réclamait donc chaque année des constructions scolaires nouvelles et des créations de postes d'enseignants. Elle demandait en particulier le développement des lycées franco-musulmans (ex-medersas transformées en 1951) et l'organisation de l'enseignement de la langue arabe à tous les niveaux, conformément au statut de 1947.

Après 1954, dans le cadre d'un nouveau plan de scolarisation décennal, l'académie d'Alger ne fut pas la plus mal lotie en matière de créations de postes dans ses 50 lycées et collèges accueillant environ 35 000 élèves. Mais ce qui lui manquait le plus c'étaient les professeurs. La situation n'était pas nouvelle ; elle s'aggravait cependant dramatiquement d'année en année, bien que beaucoup de jeunes enseignants aient été affectés depuis le début de la décennie dans ces départements très déficitaires, souvent contre leurs vœux. Mais ces premières nominations n'étaient pas compensées par un flux de plus en plus important de mutations vers la métropole.

Les chiffres fournis par le recteur pour l'année 1956<sup>5</sup> donne la mesure de la crise : sur 1 744 postes budgétaires de professeurs et d'adjoints d'enseignement, 592 (le 1/3 !) n'avaient pas été pourvus. Le recours aux délégations rectorales attribuées à 124 licenciés, 153 titulaires d'un certificat de licence au moins, 66 instituteurs et 63 élèves professeurs, n'avait pas empêché que 182 postes restent entièrement vacants. On imagine les conséquences sur les effectifs des classes et la qualité de l'enseignement, en particulier en dehors des grandes villes, où il n'existait souvent aucun professeur titulaire.

### **La charte revendicative du S3 d'Alger**

Les responsables du SNES en Algérie étaient ulcérés par cette situation qui compromettait gravement le progrès des enseignements de second degré en Algérie et partant la résolution du « drame algérien », séparant de plus en plus les deux communautés européenne et

---

<sup>2</sup> *L'Université syndicaliste*, organe national du SNES, n°85, 2 mai 1952, p. 12.

<sup>3</sup> Professeur au lycée franco musulman d'Alger, il succéda à Bogliolo comme secrétaire général du S3 en 1956 avant de devenir censeur au lycée d'Oran à la rentrée 1956.

<sup>4</sup> La plupart ex écoles primaires supérieures, transformées en collèges modernes en 1942 ; ces chiffres n'incluent donc pas les effectifs d'élèves des cours complémentaires.

<sup>5</sup> Rapport du recteur à la direction du Second degré du MEN, Arch. IRHSES, DA/41

musulmane. Ils croyaient en effet encore à la possibilité de maintenir « la paix fraternelle » entre Algériens, « sans distinction d'origine et de croyance » et à leur « mission d'éducateurs ».

Après les événements de février 1956, les secrétaires des sections académiques du SNES, du SNET (Syndicat national de l'enseignement technique-FEN) et du SGEN (Syndicat général de l'Education nationale-CFTC) lancèrent d'ailleurs un « appel aux enseignants, à la jeunesse, aux populations d'Algérie »<sup>6</sup> : ils comptaient « sur tous les hommes, toutes les femmes de bonne volonté de ce pays pour continuer énergiquement la lutte contre l'ignorance, les racismes, les fanatismes religieux, la maladie, la misère » et affirmaient « leur désir constant de voir l'université et l'école publique demeurer, au profit de tous les Algériens, un facteur de progrès intellectuel, social, économique et d'épanouissement démocratique... »

Ils s'arc-boutaient en même temps sur le principe que l'Algérie était une partie de la France et que toutes les règles de la fonction publique devaient donc s'y appliquer. Dans la « charte revendicative » qu'ils élaborèrent à la fin 1955<sup>7</sup>, ils réaffirmèrent donc « le libre-jeu des mutations Algérie-Métropole et vice-versa », tout en admettant l'envoi en Algérie des débutants lors de leur première nomination (suivant une proportion qui ne doit pas être supérieure à celle des autres académies) ». Mais conscients que cela ne suffirait pas pour régler le déficit d'enseignants, ils proposaient de titulariser dans le corps des certifiés, à l'issue d'une année de stage et d'une inspection, les AE (adjoints d'enseignement), les MI-SE (maîtres d'internat, surveillants d'externat) et les auxiliaires licenciés en poste en Algérie, sous réserve qu'ils s'engagent à y servir au moins deux années et cinq années pour les candidats métropolitains. Il demandait en outre que les professeurs titulaires acceptant de venir en Algérie bénéficient d'avantages pécuniaires et de carrière. Notons que la plupart de ces revendications furent satisfaites en 1957, mais, à supposer qu'elles attirent des candidat(e)s, elles ne permettaient pas de résoudre dans l'immédiat la grave crise du manque de professeurs.

### **Les incompréhensions entre métropolitains et Algériens en 1956**

Au congrès national du SNES de Pâques 1956, les représentants du S3 d'Algérie se félicitèrent de la reprise de la majeure partie de leur charte dans la motion corporative votée mais ils ne comprirent pas que le congrès vote une motion supplémentaire désapprouvant les premières nominations contre leurs vœux des jeunes professeurs.

Ils votèrent cependant la motion générale sur l'Algérie dont ils avaient négocié en partie les termes avec les rapporteurs, Ghouti Benmerah<sup>8</sup>, secrétaire général adjoint, et Paul-Louis Letonturier<sup>9</sup>, secrétaire du S3 de Paris. Tout en condamnant « les privilèges des grands féodaux capitalistes, seuls bénéficiaires du système colonial », « les partisans algériens des méthodes fascistes », tout comme les « fractions extrémistes de la population autochtone », le congrès affirmait sa volonté de voir « régler pacifiquement le problème algérien par une consultation sans préalable et sans exclusive de toutes les organisations représentatives de la population algérienne », afin que « toutes les populations examinent ensemble le régime qui permettrait aux uns et aux autres de vivre sans heurts sur le sol natal. »

---

<sup>6</sup> Arch. IRHSES, *ibid.*

<sup>7</sup> Arch. IRHSES, *ibid.*

<sup>8</sup> Voir sa biographie par A. Dalançon dans le Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier, mouvement social

<sup>9</sup> Voir sa biographie par A. Dalançon, *ibid.*

Cette motion se différenciait nettement de celle présentée par Louis Guilbert<sup>10</sup>, leader du courant B (ex-cégétiste), qui affirmait que l'objectif était de « rétablir l'amitié entre le peuple algérien et le peuple français en rétablissant la paix sur la base de la reconnaissance du fait national algérien »<sup>11</sup>. « Fait national algérien » que les militants algériens récusèrent comme faux, contraire à l'histoire, au Droit et aux réalités.

Ils furent surtout choqués par la motion additive présentée par la majorité s'opposant formellement à l'envoi du contingent en Afrique du nord, au rappel des jeunes maintenus ou rappelés sous les drapeaux et demandant la suppression des mesures disciplinaires frappant les soldats condamnés. Nicolas Staropoli, trésorier du S3, qui allait en devenir quelques mois plus tard le secrétaire, intervint pour dire que, pacifiste durant sa jeunesse, il comprenait que les jeunes camarades ne veuillent pas aller faire la guerre en Algérie mais « qu'il y avait les nécessités de la patrie », qu'en l'occurrence il ne s'agissait pas « d'une guerre véritable » mais de « faire cesser le terrorisme et de protéger les populations, mission qu'on ne pouvait confier aux seuls Algériens »<sup>12</sup>. D'ailleurs, ajoutait-il, de nombreux collègues sont mobilisés dans les unités territoriales et vont le soir, après la classe, surveiller les points stratégiques. Le débat fut houleux. Des militants algériens accusèrent les jeunes qui refusaient de servir en Algérie d'inconscience et de couardise. La motion fut néanmoins votée grâce à un vote par mandats : 8 996 pour, 3 026 contre, 2 115 abstentions et 6 044 refus de vote... Résultat ambigu qui illustre bien les clivages, interrogations et hésitations à prendre parti...

À leur retour en Algérie, les responsables du S3 furent interpellés par une partie des syndiqués, parfois très vivement. Surtout après la parution dans *l'US* d'un article signé par des militants nationaux MI-SE de toute tendance intitulé « La guerre que nous ne voulons pas faire »<sup>13</sup>. Des syndiqués indignés envoyèrent des lettres de démission : ils n'acceptaient pas la condamnation des premières nominations en Algérie, ni celle de l'envoi du contingent, encore moins la reconnaissance du « fait national algérien ». Les démissionnaires restèrent sans affiliation, rejoignirent parfois le SNALC ou une « Association de défense de l'enseignement secondaire en Algérie » qui, sous couvert d'apolitisme, défendait en fait le maintien du *statu quo*. Quant aux quelques adhérents musulmans, ils furent de plus en plus tentés de rejoindre le FLN. Le même phénomène se produisait en même temps dans le SNI. Il faut aussi tenir compte du grand nombre de départs vers la métropole et de la désaffection du syndicat par les jeunes arrivants, de sorte que le S3 qui comptait 1 054 syndiqués en 1954 en perdit plus de 30% au cours des deux années suivantes.

De fait, les responsables « autonomes »<sup>14</sup> du S3 n'avaient pas réussi à « bannir du débat syndical toutes discussions concernant les aspects politiques des événements d'Algérie » comme l'avait décidé à une très large majorité un référendum à bulletin secret organisé en

---

<sup>10</sup> Voir sa biographie par A. Dalançon, *ibid.*

<sup>11</sup> Cette motion publiée dans *l'US* fut soumise à référendum, elle fut approuvée par 44% des votants (50% des inscrits), 24% la repoussèrent et 32% s'abstinrent. En Algérie, il n'y eut que 22% de votants, les pour représentaient 42%, les contre 44%.

<sup>12</sup> Militant autonome, il avait été officier de renseignement dans le groupe Bretagne de l'Armée de l'Air.

<sup>13</sup> *l'US* n° 144 du 23 avril 1956, signé par Foucault, G auvrit, Mme Harding et Louis Mexandeau (ce dernier qui deviendra militant du nouveau parti socialiste après le congrès d'Épinay puis ministre de François Mitterrand, était alors membre du PCF et avait été élu secrétaire national des MI-SE l'année précédente).

<sup>14</sup> Depuis la scission de la CGT de 1948, la FEN et ses syndicats nationaux avaient décidé de ne pas rester à la CGT et de choisir l'autonomie ; le droit de tendance fut reconnu ; les majoritaires, anti-cégétistes, étaient donc qualifiés d'« autonomes ».

janvier 1956. L'Université ne pouvait rester dans une situation de neutralité, « au-dessus de la mêlée », comme ils se plaisaient à le redire.

### **L'aggravation de la crise des affectations en 1957**

Les nouvelles dispositions prises par le Gouvernement en 1957 au regard des affectations et des mutations des professeurs ne firent qu'envenimer un peu plus la situation.

En janvier, le ministre de l'Éducation nationale, René Billères, délégua au recteur d'Alger la responsabilité conjointe avec la directeur du second degré de « toutes les décisions relatives aux mouvements du personnel de l'Algérie vers la métropole et de la métropole vers l'Algérie ». Dans une note, le recteur préconisa donc que toute mutation de l'Algérie vers la métropole ne pourrait intervenir que si le fonctionnaire était effectivement remplacé par un nouvel arrivant, instituant de fait une véritable « relève »<sup>15</sup>. Quant aux nouvelles nominations, elles viendraient essentiellement des premières nominations « des jeunes gens issus des concours » et des « licenciés d'enseignement qui, pour bénéficier des conditions spéciales de titularisation, seront autorisés à exercer comme professeurs en Algérie ». Il ajoutait qu'il convenait que l'administration « bannisse l'expression « nomination d'office » : il s'agit simplement, disait-il, d'une première nomination qui ne se distingue des autres que par la nécessité d'y assumer en ce moment un devoir particulier, auquel tous les jeunes devraient être également soumis. » Il terminait en cherchant à rassurer : « De nombreux inspecteurs généraux ont bien voulu parcourir l'Algérie, cette année. Ils peuvent témoigner que la vie n'est impossible nulle part... »

Sur les premières nominations, la position du recteur était identique à celle du S3. Il n'en allait pas de même au sujet de la « relève ». Les demandes de mutation vers la métropole étaient de plus en plus nombreuses (30% des professeurs en place en 1957 !), venant souvent de syndiqués et même de militants responsables. Le S3 éleva donc la plus énergique protestation contre cette mesure d'exception, qui en suivait une autre, celle de la suspension de tous les organismes consultatifs pour l'Algérie (décret du 26 octobre 1956). Il fut suivi par le congrès national du SNES de Pâques 1957. Mais il ne fut pas satisfait par la rédaction de la motion : si le congrès n'admettait en effet pas que les mutations d'Algérie vers la métropole soient refusées, il n'admettait pas non plus que des nominations d'office en Algérie soient prononcées « tant que tous les postes métropolitains ne seraient pas pourvus » et décidait « de soutenir par tous les moyens en son pouvoir les camarades dans ces situations ».

Encore plus que l'année précédente, ces désaccords faisaient écho à des divergences de plus en plus profondes sur l'analyse des « événements » et leur solution. Le S3 d'Algérie ne se retrouvait dans aucune motion soumise à débat dans les S1 (sections locales) avant le congrès. Evidemment pas dans celle de Guilbert-Petite du courant B qui condamnait la politique algérienne du gouvernement Guy Mollet et proposait la « négociation pour un cessez-le-feu avec ceux qui se battent ». Mais il n'approuvait pas non plus celle présentée par Pierre Broué<sup>16</sup>, au nom de la majorité autonome, demandant une solution négociée sur la base du plan proposé par le gouvernement français, c'est-à-dire : cessez-le feu (avec référence à la formule de « la table ronde »), élections libres, négociations des rapports franco-algériens<sup>17</sup>. Il défendit une autre motion propre qui réfutait la notion de « fait

---

<sup>15</sup> Arch. IRHSES, DA/41.

<sup>16</sup> Voir sa biographie par J.G. Lanuque dans le Dictionnaire Maïtron, op. cité

<sup>17</sup> Le taux de participation au vote préliminaire tomba par rapport à l'année précédente de 50 à 46%. La motion Guilbert-Petite obtint 3586 voix, 33% des votants, celle de Broué, 2459 voix, 23% mais il y eut 4089 abstentions...

national algérien » pour lui substituer celles de « fait national musulman en Algérie » et de « fait national français en Algérie ». Dans l'académie d'Alger, la motion Staropoli recueillit 72% des suffrages contre 20% à la motion Guilbert-Petite et seulement 8% à celle de Broué. Ses attendus ne furent pas du tout retenus dans la motion de synthèse générale votée au congrès, qui mit l'accent sur la condamnation du recours à la torture<sup>18</sup>. Le fossé ne fit que s'approfondir un peu plus entre les Algériens et les métropolitains malgré une visite du secrétaire général Pierre Dhombres<sup>19</sup> en Algérie en juin 1957.

### **La législation d'exception en 1958**

Comme on pouvait s'y attendre, malgré les avantages accordés aux enseignants volontaires pour aller en Algérie, et malgré des premières nominations autoritaires, le premier mouvement fut catastrophique : trop peu d'arrivants pour trop de partants. Le gouvernement décida donc de trancher avec la loi du 1<sup>er</sup> août 1957 instituant cette fois la « nomination d'office ». La fiction selon laquelle les départements algériens étaient des départements comme les autres s'écroulait, comme s'écroulait la fiction que l'Etat procédait à une politique de simple « maintien de l'ordre ».

Le SNES, le SNET et la FEN protestèrent alors vivement contre le principe des nominations d'office mais surtout au motif qu'il dissuadait les jeunes de choisir une carrière enseignante, mettant ainsi en cause y compris le recrutement en métropole. Et en février 1959, le secrétaire général du SNES, demandait que, si ces nominations étaient prononcées, elles soient les plus courtes possible.

Quant au S3 d'Alger, conscient du rejet des nominations d'office, qu'il ne pouvait que rejeter également, il s'accrochait toujours en 1958 aux avantages matériels, afin de « trouver des volontaires pour donner aux enfants d'Algérie, quelle que soit leur origine, quel que soit leur statut politique, l'enseignement auquel ils ont droit. » S'il vota la motion générale du congrès de mars 1958 qui se terminait par l'affirmation de la « recherche d'une solution pacifique du drame algérien, précédée de l'affirmation du droit d'auto-détermination des populations algériennes », il l'interprétait dans un sens particulier ; il estimait en effet qu'il « est impossible d'envisager l'abandon pur et simple des Français d'origine européenne et musulmane vivant en Algérie, par la reconnaissance de l'indépendance d'une « République algérienne », avant toute négociation ou consultation démocratique des populations intéressées. »<sup>20</sup>

### **CONCLUSION**

Il est aujourd'hui très difficile de connaître le nombre exact des jeunes professeurs qui furent nommés ou mutés en Algérie au cours de cette période, en dehors de leurs obligations militaires. Certains le furent volontairement, pour pouvoir bénéficier des mesures de titularisation exceptionnelles et parfois aussi pour « se rendre compte » ; le plus grand nombre furent contraints. Tous cherchèrent à rentrer le plus rapidement possible comme la majorité de ceux qui étaient installés en Algérie depuis plus longtemps. Ainsi le secrétaire du S3, Staropoli obtint-il sa mutation pour la métropole à la rentrée 1958, au lycée Lakanal de Sceaux, laissant un S3 exsangue et désorganisé dont la direction fut

---

<sup>18</sup> Sur l'analyse complète de l'évolution des positions du SNES sur la guerre d'Algérie voir le n° spécial de *Points de Repères*, n° 13, par Louis Le Yaouanq, analyse reprise et approfondie par A. Dalançon, *Histoire du SNES, t1, Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966-67*, IRHSES, 2003. Les positions du SNES ne furent pas exactement les mêmes que celles de la FEN, voir Guy Brucy, *Histoire de la FEN*, Belin, 2003.

<sup>19</sup> Voir sa biographie par A.Dalancon dans le Dictionnaire Maïtron, *ibid.*

<sup>20</sup> Arch. IRHSES, DA/41.

reprise par André Cléac'h<sup>21</sup>, qui lui-même partit en 1960 mais parce qu'il était menacé de mort par l'OAS.

Il est tout aussi difficile de connaître le nombre exact de jeunes professeurs nommés d'office qui refusèrent leur affectation en Algérie. Tous par crainte, d'autres en outre par acte militant. Certains réussirent à négocier une nouvelle nomination en métropole en s'appuyant sur leur état de santé ou leur situation familiale (parents en mauvaise santé) avec l'appui de commissaires paritaires du SNES ; d'autres persistèrent dans leur refus, perdirent alors le bénéfice de leur concours et durent se contenter de délégations rectorales en métropole. Bien après l'indépendance de l'Algérie, il fallut que les militants du SNES unifié à partir de 1966, mènent de longs combats pour que leur concours soit reconnu.

Cette question subalterne en apparence, par rapport au reste des aspects de ce qu'on appelait le « drame algérien », est riche de significations pour l'historien.

Elle révèle d'abord toutes les contradictions et dégâts d'un système colonial que la IV<sup>e</sup> République avait été incapable de faire évoluer suffisamment pour aboutir à une véritable assimilation de la population musulmane qu'elle s'était promise de réaliser. Elle met en lumière les contradictions de l'Etat républicain dirigé par un gouvernement socialiste qui suspend toutes les garanties démocratiques et institue une législation et une réglementation d'exception sur une partie du territoire national.

Mais elle révèle aussi les contradictions du syndicalisme enseignant « autonome ». Il lui est vite impossible de cantonner ses prises de position au simple respect des Droits de l'Homme et à la défense de la laïcité réduite à la neutralité religieuse et politique, au motif que ce serait la seule manière de maintenir l'unité et la solidarité du corps enseignant dont il est porteur et défenseur de l'identité. Même quand il traite un problème corporatif (nominations, mutations ou avantages de carrière), il est rattrapé par la dimension politique de l'état de guerre. Les divergences beaucoup plus profondes apparaissent alors sur l'analyse du « problème algérien » entre enseignants se réclamant des mêmes valeurs des deux côtés de la Méditerranée. Et à l'intérieur de chacun des deux ensembles apparaissent ainsi les préférences politiques, au demeurant fluctuantes. Plus en Algérie qu'en métropole se creuse également une incompréhension entre générations : les jeunes sont quasiment unanimes à refuser d'aller en Algérie, à la fois par crainte et par hostilité plus ou moins affirmée contre la guerre.

Tout cela laissera des traces profondes, à la fois dans les histoires personnelles mais aussi dans le syndicalisme enseignant lui-même. C'est parmi les jeunes professeurs qui furent mobilisés en Algérie, militairement ou civilement, que se recrutèrent les militants qui allaient prendre les commandes à partir des années 1970 et cela jusqu'à la fin du siècle.

---

<sup>21</sup> Voir sa biographie par A. Dalançon, Dictionnaire Maïtron, ibid.